

# Un projet territorial pour le climat

LE DÉPARTEMENT MOBILISE LES COLLECTIVITÉS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



Le Plan Climat Énergie territorial est l'outil local de lutte contre les changements climatiques. Conduit par le Conseil départemental, il implique plusieurs autres collectivités et plus largement tous les habitants.



©F.Exubis

## Penser global, agir local

Problématique mondiale liée à la présence croissante de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, le dérèglement du climat a des impacts différents suivant les zones géographiques. En France, le relief alpin est particulièrement exposé au réchauffement avec des conséquences importantes à long terme : fonte des glaciers, baisse sensible de la couverture neigeuse, disparition d'espèces et d'habitats naturels, diminution des réserves en eau... Les Alpes de Haute-Provence font donc partie des territoires vulnérables face au changement climatique.

Depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, de nombreux accords internationaux ont été adoptés sur la question du climat. Ils se traduisent à travers le monde sous de multiples formes d'actions locales. Le Plan Climat Énergie Territorial est l'une des déclinaisons françaises. Projet territorial de développement durable, chaque PCET est porté par une collectivité qui en intègre les objectifs dans ses politiques publiques.

# + 1°C

La hausse de température du globe observée au siècle dernier, avec une accélération rapide depuis deux à trois décennies.

## Le PCET 04

Initié en 2011, il s'inscrit dans la continuité de l'action du Département (concrétisée notamment par l'Agenda 21). Trois objectifs sont posés : atténuer l'impact du territoire départemental sur le climat, adapter les Alpes de Haute-Provence aux évolutions climatiques, répondre aux enjeux énergétiques. Lauréat d'un appel à projets régional en faveur des PCET, le Département associe à la démarche six autres territoires : la Communauté de communes Asse-Bléone-Verdon et la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (soit les deux bassins de vie les plus peuplés du département), deux Pays (Haute-Provence, Asses-Verdon-Vaïre-Var), et deux communes (Allos et Uvernet-Fours) pour l'impact associé aux stations de ski du Val d'Allos et de Praloup.



Au-delà de ces six partenaires privilégiés, le PCET concerne les habitants, tous ceux qui travaillent, consomment ou se déplacent sur le territoire des Alpes de Haute-Provence, les collectivités (pays, parcs...), les associations et les entreprises locales.

## EN DÉTAIL

Les objectifs du PCET 04 :

- Atténuer l'impact du territoire départemental sur le climat, en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre : économies d'énergies, évolution des modes de consommation et de déplacements, développement des énergies renouvelables...
- Adapter le territoire aux évolutions climatiques pour réduire sa vulnérabilité, en prenant en compte la réalité des changements dans les décisions à long terme (urbanisme, prévention des risques, reconversion d'activités).
- Répondre aux enjeux énergétiques, en réduisant la vulnérabilité du territoire face à la raréfaction et à la hausse des prix des énergies fossiles, tout en tirant profit de la « croissance verte ».



*L'adhésion et l'engagement de tous sont indispensables pour assurer la réussite du PCET, et obtenir des résultats à la hauteur des enjeux.*

---

## Des objectifs, des actions

L'Assemblée départementale a défini en 2014 les efforts souhaitables pour le territoire dans le cadre du PCET. En prenant 2007 comme année de référence, la baisse des consommations d'énergie doit atteindre 10 % en 2020 et 20 % en 2030. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de 20 % en 2020 et 35 % en 2030. Les énergies renouvelables doivent atteindre 1 678 MW de puissance installée en 2020 et 1 885 MW en 2030.

Pour tendre vers ces objectifs, un programme d'actions départemental est défini. Des plans d'actions locaux sont en cours de finalisation dans les six territoires partenaires. Ils concernent l'efficacité énergétique des bâtiments, les transports et les déplacements, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la sensibilisation de la population et des acteurs du territoire, etc.

**-35%**

---

d'émissions de gaz à effet de serre dans les Alpes de Haute-Provence à l'horizon 2030.



## Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -  
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)